



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

développement

Question écrite n° 2788

Texte de la question

M. Bernard Perrut attire l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur l'importance de la formation continue comme élément de la lutte contre l'exclusion particulièrement chez les jeunes en difficulté et les adultes demandeurs d'emploi de longue durée. Les équipes pédagogiques ainsi que les outils de formation mis en oeuvre ces dernières années ont fait preuve de leur efficacité, pour un coût relativement modique pour la collectivité. Il souhaiterait donc que le financement d'actions nouvelles de formation en faveur de personnes en difficulté puisse être proposé dans le cadre de la loi de finances pour 1998. Il lui demande de bien vouloir lui indiquer si le Gouvernement envisage de prendre des mesures en ce sens.

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire souhaite le renforcement des actions de formation engagées à l'intention des jeunes en difficulté et des adultes demandeurs d'emploi de longue durée, dont il estime, à juste titre, qu'elles constituent un élément essentiel de la lutte contre l'exclusion. Cette orientation a été reprise par le Gouvernement dans le cadre du programme de prévention et de lutte contre les exclusions présenté par la ministre de l'emploi et de la solidarité devant le conseil des ministres du 4 mars dernier, et dans la loi n° 98-657 du 29 juillet 1998 d'orientation relative à la lutte contre les exclusions. Une augmentation des moyens affectés aux formations en alternance permettra notamment de porter à environ 140 000 le nombre des entrées en contrat de qualification, en accroissant la part des jeunes de bas niveau de qualification dans ce dispositif. La loi d'orientation prévoit également l'élargissement, à titre expérimental, du contrat de qualification aux demandeurs d'emploi adultes de bas niveau de qualification. L'objectif est de prévenir le processus d'exclusion professionnelle que l'absence de qualification peut engendrer. Enfin, le programme Trace assurera à terme de trois ans à 60 000 jeunes en difficulté un accompagnement personnalisé et renforcé vers l'emploi. Il permettra de mobiliser en leur faveur, dans le cadre de parcours d'insertion, les actions de formations décentralisées aux régions en 1994.

Données clés

Auteur : [M. Bernard Perrut](#)

Circonscription : Rhône (9^e circonscription) - Union pour la démocratie française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 2788

Rubrique : Formation professionnelle

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : emploi et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 8 septembre 1997, page 2833

Réponse publiée le : 24 août 1998, page 4691